

3 prix Inria/Académie des sciences

Inria et l'Académie des sciences décerneront en 2022 les trois prix suivants d'un montant total de 65 000 € : Grand Prix Inria – Académie des sciences / Prix de l'innovation Inria – Académie des sciences – Dassault Systèmes / Prix Inria – Académie des sciences jeunes chercheuses et jeunes chercheurs

Le Grand Prix Inria – Académie des sciences, d'un montant de 25 000 €, récompense un ou une scientifique ayant contribué de manière exceptionnelle au champ des sciences informatiques et mathématiques. Cette personne doit exercer son activité dans le cadre d'un établissement français ou être émérite d'un établissement français.

Le Prix de l'innovation Inria – Académie des sciences – Dassault Systèmes d'un montant de 20 000 €, décerné conjointement par l'Académie des sciences, Dassault Systèmes et Inria, récompense un ou une scientifique, ou une équipe de scientifiques (constituée au maximum de 6 personnes) ayant été particulièrement actifs dans le domaine du transfert et de l'innovation dans le champ des sciences informatiques et mathématiques. Ces personnes, de toute nationalité et affiliation, doivent exercer leur activité dans le cadre d'un établissement français ou être émérites d'un établissement français.

Le Prix Inria – Académie des sciences jeunes chercheurs et jeunes chercheuses, d'un montant de 20 000 €, décerné conjointement par l'Académie des sciences et Inria, récompense un ou une scientifique de moins de quarante ans (année de naissance 1981 ou postérieure, avec un délai allongé d'un an par enfant), de toute nationalité et affiliation, exerçant son activité dans le cadre d'un établissement français, et ayant contribué de manière majeure par ses activités de recherche, de transfert ou d'innovation au champ des sciences informatiques et mathématiques.

Pièces du dossier de candidature

1. [le formulaire de nomination](#),
2. une lettre de soutien donnant un avis personnel sur la personne nommée (1 page).
3. un bref curriculum vitae (1 page maximum),
4. les principaux résultats scientifiques de la personne nommée (2 pages maximum),
5. la liste des principales publications (10 au maximum, 1 page).

Un dossier de nomination à l'un des trois prix cités ci-dessus reste valable pendant 3 ans. Ce dossier peut être actualisé par la personne qui soutient la candidature.

Dépôt des candidatures

Les dossiers de nomination sont à adresser par courrier électronique en un fichier unique (format PDF) à l'adresse suivante : prix@academie-sciences.fr.

Les dossiers seront pris officiellement en considération lorsque vous aurez reçu un accusé de réception.

Date limite de dépôt des dossiers de nomination à l'Académie des sciences : vendredi 24 mai à 12h00.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Sèlay Diakite - 01.44.41.45.76 – selay.diakite@academie-sciences.fr

Académie des sciences – Chargée de mission du Service des Séances et des Prix

ou Muriel Touly – 01.44.41.43.79 – muriel.touly-legros@academie-sciences.fr
Académie des sciences – Service des Séances et des Prix



12 avril 2024
24 mai 2024 - 12h

- + [Formulaire de nomination](#)
- + [L'appel à candidature](#)
- + [L'info en ligne sur le site de l'Académie des sciences](#)